

CHARTRE D'ADHESION Cluster Eco Construction

Le Cluster Eco Construction est une association loi 1901 regroupant des acteurs pluridisciplinaires et pro-actifs qui unissent leurs forces afin de promouvoir et développer l'éco-construction calédonienne.

Le bureau du cluster souhaite construire un cadre rassurant, propice au développement de partenariats et de projets. Il a choisi de se donner une morale d'action, des principes fondateurs et une ligne de conduite.

Le Cluster permet de **co-construire avec l'ensemble des membres**, il s'engage à :

Faciliter les logiques de travail collaboratif entre ses membres et optimiser l'efficacité des rencontres entre tous les acteurs de l'écoconstruction

Accompagner, être à l'écoute et répondre, dans la mesure du possible, aux sollicitations de ses membres afin de renforcer les actions de chacun

Valoriser ses membres et plus largement la filière écoconstruction, aussi souvent que possible, par différents supports de communication

Orienter les pouvoirs publics et les donneurs d'ordres afin d'intégrer pleinement l'écoconstruction dans les projets de construction ou de réhabilitation

Rassembler les acteurs, parties prenantes de l'écoconstruction et les membres du cluster autour de thématiques communes

Innover afin d'être toujours plus performants, compétitifs sur le marché et contribuer au développement de l'économie de ses membres

Sensibiliser tous les acteurs aux enjeux de l'écoconstruction et assurer la promotion de ses membres quant à leurs compétences et performances

Echanger sur les bonnes pratiques, les nouveaux process et matériaux afin de gagner toujours en qualité, connaissances et compétences

Rayonner sur le territoire et dans la région Pacifique en se positionnant comme une référence de l'écoconstruction

Le Président du cluster

Mr Aymeric BRUN

La charte est articulée autour de valeurs fondamentales communes dans lesquelles se reconnaissent les membres adhérents de l'association, à savoir :

CONCERNANT LE CLUSTER



Travail collaboratif

Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances, avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité. Ils participent activement aux différentes actions et réunions organisées, et ce, dans une attitude d'entraide et de respect mutuel entre les membres.

Ils recherchent les compétences complémentaires aux leurs de préférence parmi les autres membres du cluster.

Par ailleurs, les adhérents ne s'approprient pas à des fins personnelles les projets et actions collectives portées par le cluster Eco Construction et n'entreprennent aucune action concurrente, de nature à le placer en situation de conflit d'intérêt économique avec un autre partenaire du projet.



Confidentialité

Les adhérents s'engagent à avoir tous les égards requis vis-à-vis du caractère confidentiel des informations fournies et échangées. Ils ont l'obligation de garder le secret et la confidentialité de ces renseignements.

Ils ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite, non publique ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Président du cluster qui en informera le bureau.



Transparence et conflit d'intérêt

Les membres adhérents de l'association ainsi que leurs personnels doivent s'abstenir de solliciter ou d'accepter de quiconque des avantages risquant de compromettre leur impartialité ou leur indépendance de décision.

Les membres adhérents doivent tout mettre en œuvre pour éviter de se trouver dans une situation de conflit d'intérêt avec un autre adhérent, une entreprise partenaire, un client public ou privé, et tenter d'éviter les conflits d'intérêts auxquels l'adhérent pourrait être mêlé en dehors de son fait.

En cas de doute, les membres adhérents s'engagent à prévenir leurs clients de conflits d'intérêt potentiels liés à l'exécution de leurs missions, et à mettre en place les actions garantissant l'indépendance de ces missions.



Utilisation de l'image du cluster

Tout adhérent à jour de sa cotisation peut utiliser dans ses supports de communication le logo Cluster Eco Construction sans le modifier.

Dans tous les autres cas, l'utilisation de l'image du cluster, sa propriété intellectuelle et matérielle seront soumises à l'autorisation du président qui en informera le bureau.

CONCERNANT LEURS ACTIVITES

Professionalisme et respect du client

Les membres du cluster inscrivent la conception, la réalisation, la gestion et l'évaluation de leurs actions dans un professionnalisme exigeant. Notamment, ils proposent à leurs clients des produits/solutions/services en conformité avec un développement durable, c'est-à-dire pérenne, partagé et éthique mais qui donne également satisfaction à leurs clients d'un point de vue technique et financier.

Intégrité

Les membres du cluster s'engagent, vis à vis de leurs clients comme de leurs partenaires, à appliquer la transparence et favoriser l'information concernant leur respect des réglementations en vigueur, et à se doter de toutes les garanties visant à apporter la preuve de leur bonne gestion.

Dans leurs activités et dans celles de leurs prestataires ou sous-traitants, les membres s'assurent qu'un comportement éthique soit respecté, tenant compte du contexte, notamment social et environnemental, dans lequel s'inscrit cette activité.

Sécurité et qualité des produits et services

Les membres du cluster s'engagent à prescrire et/ou à commercialiser des produits et services qui ont prouvé leur efficacité, leur qualité et leur sécurité.

Dans leurs activités et dans celles de leurs prestataires ou sous-traitants, les membres s'assurent systématiquement qu'un travail de qualité est effectué dans le respect des normes en vigueur et des règles de l'art.

Culture entrepreneuriale, Innovation, Création

Les membres adhérents partagent des valeurs de responsabilité, de créativité, d'autonomie et de solidarité, afin de faire émerger en Nouvelle-Calédonie un environnement propice à l'innovation, à la création de valeurs et d'emplois dans la filière éco-construction, et à la reconnaissance de la contribution des entrepreneurs au développement du pays.

Développement durable et Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Les membres du cluster s'engagent à faire la promotion auprès de leurs prospects, clients et fournisseurs d'un mode de construction et des services associés plus respectueux de l'environnement. Ils s'efforcent de faire en sorte que les activités liées à l'acte de construire impactent le moins possible les écosystèmes, et ce, tout au long de leur cycle de vie (fabrication, mise en œuvre, utilisation, recyclage). Ils considèrent que l'action de bâtir s'inscrit dans une logique de développement durable.

ANNEXE :

Les 10 Règles d'or

1. On est à jour de ses cotisations
2. On respecte le vote du bureau qui est élu et représente donc le cluster
3. On fait toujours passer l'intérêt collectif avant l'intérêt particulier
4. On ne se s'approprie pas les idées et les savoir-faire des autres
5. On respecte le travail des autres
6. On ne facture le cluster qu'avec l'accord express de ses représentants
7. On ne peut revendiquer un travail fait dans le cadre du cluster car il lui appartient
8. On essaie de faire les choses ensemble dans un intérêt commun plutôt que de rentrer en concurrence
9. On protège les données du cluster et on ne divulgue pas des informations stratégiques captées lors des réunions de la grappe
10. On prend la parole pour le cluster uniquement si l'on est habilité à le faire

Le non-respect d'un des points de la charte ci-dessus entrainera la saisie du bureau qui décidera de la sanction à appliquer, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Je soussigné Monsieur, Madame,

représentant

reconnais avoir pris connaissance du texte de la présente charte et prends l'engagement d'en respecter le contenu.

Date :

Signature + Cachet :